



communauté
de communes

DECISION DU PRESIDENT N : 2025-067

Objet : CREATION DE 2 BUDGETS ANNEXES DANS L'OUTIL COMPTABLE

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la proposition en date du 01 août 2025 de la société Ciril Group portant sur la création de 2 budgets annexes dans l'outil comptable civil net finances avec le paramétrage du parapheur Docapost.

Considérant la nécessité d'être assisté dans la procédure technique de la mise en œuvre de la création des 2 budgets annexes Eau et Assainissement de de la collectivité.

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter la proposition établie par la société Ciril Group et signer la proposition financière portant sur une mission de prestation à distance pour la création de 2 budgets annexes avec le paramétrage du parapheur Docapost pour un montant de 1 950 € HT soit 2 340 € TTC.

ARTICLE 2 Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté
de communes

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

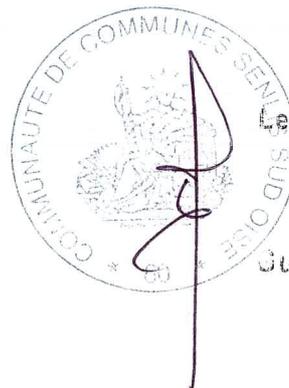
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le: 10 SEP. 2025
de l'affichage le: 10 SEP. 2025

Fait à Senlis,

le, 10 SEP. 2025

Le Président,



Guillaume MARECHAL